



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2025/06

OBJET : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024 (sans reprise anticipée et après vote du compte financier unique) - **Budget principal.**

Date de convocation

06/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 06

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Présents : MM. NICOMETTE Michel, HARLE-JACQUET Thierry, SALLEZ Sébastien, BEAUJOIN Sébastien.
Mmes GAY Martine, LANFROY Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine, NICOMETTE Emmanuel.
Mmes DENIS Laura, GUIHOT Sandy.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. HARLE-JACQUET Thierry a été élu secrétaire de séance.

Le conseil vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique, qui fait apparaître :

Pour rappel, résultat de clôture 2023 :

Déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement du budget 2024 : - 64 318,11 €
Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget 2024 : 34 493,62 €

Résultat exercice 2024:

Excédent d'investissement : 99 053,43 €
Excédent de fonctionnement : 56 602,44 €

Résultat de clôture 2024 :

Section d'investissement :	34 735,32 €
Section de fonctionnement :	91 096,06 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement est donc de :

0 €

.../...



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2025/06

OBJET : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024 (sans reprise anticipée et après vote du compte financier unique - Budget Principal.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De reporter l'excédent de fonctionnement 2024, soit 91 096,06 € en recettes de fonctionnement du budget 2025, (cpte 002 - Résultat d'exploitation reporté).
- De reporter l'excédent d'investissement 2024, soit 34 735,32 € en recettes d'investissement du budget 2025, (cpte 001 - excédent reporté).

Compte 001 :

Excédent d'investissement reporté (en recettes d'investissement) : **34 735,32 €**

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté (en recettes de fonctionnement) : **91 096,06 €**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 10 avril 2025

Le Maire,

Michel NICOMETTE,



Le secrétaire de séance,

Thierry HARLE-JACQUET

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 051-215102716-20250410-DEL2025_06-DE